



Troisvierges, le 20 mai 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Troisvierges du 20 avril 2026 concernant :

La modification des taxes de chancellerie

a été approuvée par

- Monsieur le Ministre des Affaires intérieures réf. FC05-2026-A180
- Par arrêté grand-ducal du 11 mai 2026

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

pour le collège échevinal :
le bourgmestre, Edy Mertens



enlever le 25.05.2026